

PREAVIS MUNICIPAL 02/2023

Concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 61'600.00 TTC pour le financement du câblage et de l'adaptation des installations électriques dans 11 salles de classe de l'école de Commugny afin de permettre l'installation des ANF (Affichage Numérique Frontal).

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit pour le financement du câblage informatique, l'adaptation des installations électriques et le rhabillage des murs avec l'objectif de permettre l'installation des affichages numériques frontaux (ANF) dans 11 salles de classe.

2. Contexte

Afin de répondre aux exigences cantonales en matière d'affichages numériques frontaux dans les classes primaires, les communes de Terre Sainte ont choisi de traiter ce dossier de manière coordonnée et se sont regroupées pour confier le mandat à ARSCO SA, par le biais de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse (APEJ).

Le fait d'équiper toute une école en une fois représente un avantage logistique certain. Les équipes d'ARSCO SA ont travaillé en étroite collaboration avec les employés communaux pour planifier les travaux. Durant l'année 2022, ces nouveaux écrans ont été installés avec succès dans les écoles de Coppet, Founex et Crans. En 2023, Chavannes-de-Bogis, Tannay et Mies sont déjà planifiés, Commugny étant prévu d'être équipé en automne 2023. Le coût de l'achat des écrans ainsi que leur installation, sera assuré par l'APEJ.

L'installation des réseaux informatiques filaires et la mise à disposition des installations électriques adaptées, restent toutefois de la responsabilité directe de chaque commune. En fonction de l'état des réseaux présents dans leurs bâtiments scolaires, les travaux peuvent varier en envergure. La remise en état des murs et peinture de rhabillage après montage des écrans est incluse dans le présent préavis car à la charge de chaque commune.

L'école de Commugny ne possède actuellement aucun câblage numérique. La Commune doit installer ces câbles dans toutes les salles de classe avant l'été 2023 afin de permettre à ARSCO d'installer les ANF durant l'automne 2023.

D'entente entre les communes et le Canton, le Centre informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire (CIPEO) rattaché à la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) reprendra la gestion des réseaux informatiques pédagogiques des écoles et le réseau WiFi scolaire (maintenance et évolution). Cette gestion désormais cantonalisée permettra aux écoles d'obtenir un support directement auprès de la CIPEO. Le Canton financera et fournira les boîtiers reliés.

3. Coût des travaux

Description	Montants TTC
Installation électrique et câblage RJ45 de 11 salles de classe dans l'ancien et nouveau collège de l'école de Commugny selon le schéma demandé par la DGEO afin de pouvoir installer et faire fonctionner les tableaux ANF.	CHF 49'500.00
Rabillage des murs après installation des ANF, travaux de peinture et finitions	CHF 6'500.00
Divers et imprévus (10%)	CHF 5'600.00
Total	CHF 61'600.00

4. Financement

Le financement s'effectuera par la trésorerie courante.

5. Amortissement

L'amortissement s'effectuera par le prélèvement au fonds "réserve pour projets futurs", compte 9282.02, via la rubrique 351 du compte de fonctionnement.

6. Décision

En conséquence, la Municipalité de Commugny, qui a accepté ce préavis en séance le 6 février 2023, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

- Vu le préavis municipal 02/2023,
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- Entendu le rapport de la commission des finances,
- Décide d'accepter le préavis no 02/2023,
- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 61'600.00 TTC pour le financement des installations électriques et câblages informatiques nécessaires à l'installation des ANF dans les bâtiments scolaires,
- d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante,
- d'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 61'600.00 TTC en une seule fois par le prélèvement au fonds "réserve pour projets futurs", compte 9282.02, via la rubrique 351 du compte de fonctionnement.

Commugny, le 6 février 2023

Le Municipal responsable : Christian Lowe

Au nom de la Municipalité

le syndic

la secrétaire

X. Wohlschlag

N. Sereno-Régis

Rapport sur le préavis municipal 02/2023 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 61'600.00 TTC pour le financement du câblage et de l'adaptation des installations électriques dans 11 salles de classe de l'école de Commugny afin de permettre l'installation des ANF (Affichage Numérique Frontal)

Commugny, le 20 février 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a reçu le préavis 02/2023 en date du 6 février 2023 par courriel et ne s'est pas réunie. Etant excusé, un membre de la commission n'a pas participé aux délibérations.

La Commission des finances remercie M. Xavier Wohlschlag, syndic, d'avoir répondu avec beaucoup de précisions et de transparence à nos questions concernant l'amortissement ainsi que le fait que la Commune est obligée de supporter des charges supplémentaires alors que les revenus pour les classes d'école venant de l'APEJ ne sont pas modifiés depuis des années. La Municipalité envisage de soulever cette question au niveau du CODIR de l'APEJ concernant la répartition de ces charges et loyers perçus par les communes.

Conclusion

L'investissement du présent préavis est imposé par le Canton. Notre Commune dispose de moyens financiers suffisants pour absorber les charges de ce préavis qui n'entraîne pas de frais d'exploitation puisque la gestion des réseaux sera prise en charge par le canton (DGEO) .

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité des membres ayant participé aux délibérations, vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis municipal N° 02/2022.

Pour la Commission des finances :

Samantha Kuchárik-Mengotti
(excusée)

Cyrill Schuler

Jacques Luyet

Laurent Barbé

Emanuel Weisskopf